

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le huit juillet, à 20 heures 30,

le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Absent:

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 15

ADDUCTION D'EAU POTABLE AU QUARTIER TURQUET

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à ses en gagements, il propose d'effectuer la mise en place d'une conduite d'eau potable de 125 min au quartier de Turquet sur 2 300 ml.

Un marché a été lancé et l'entreprise GATP de Bargemon a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de 84 336,00 € HT soit 101 203,20 € TC.

La maîtrise d'œuvre de ce chantier ainsi que la fourniture de la canalisation et des accessoires est confiée à notre délégataire Véolia Eau (TEC), pour un montant de 46 063,00 € HT soit 55 275,60 € TTC.

Le Maire précise que cette opération est inscrite au contrat de territoire de l'année 2014 passée avec le Conseil Général du Var et qu'elle peut bénéficier d'une subvention de 70 %.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en œuvre de l'ensemble des travaux d'adduction d'eau potable mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer le marché avec l'entreprise GATP pour un montant de 101 203,20 € TTC,

CONFIE la maîtrise d'œuvre de ce chantier ainsi que la fourniture de la canalisation et des accessoires à notre délégataire Véolia Eau (TEC), pour un montant de 55 275,60 € TTC,

DEMANDE au Conseil Général du Var l'attribution de la subvention la plus large possible,

PRECISE que les dépenses afférentes à cette opération sont inscrites au BP 2014 du service Eau et Assainissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme. Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2014-069